

ÉVOLUTION DES DYNAMIQUES POLITIQUES APRÈS LA FIN DE LA COALITION FCC-CACH ET SON IMPACT SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL EN COURS

Contexte

Trésor KIBANGULA
Analyste politique à
Ebuteli,
Institut congolais
de recherche sur
la politique, la
gouvernance et la
violence
t.kibangula@
ebuteli.org

Tout part des élections controversées de décembre 2018. Après plusieurs tentatives de se représenter, Joseph Kabila ne fait pas partie de la course. Le président sortant, qui a réussi la prolongation de son second mandat constitutionnel de deux ans, choisit *in extremis* Emmanuel Ramazani Shadary comme son dauphin. Le choix du secrétaire permanent du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), alors parti présidentiel, loin de rassurer, suscite des frustrations au sein de la famille politique de Joseph Kabila, tant plusieurs autres lieutenants influents espéraient être désignés¹.

En face, l'opposition politique n'est pas non plus très sereine. Elle n'a pas réussi à conserver un semblant d'unité après ses pourparlers de Genève qui ont abouti à la signature d'un accord, le 11 novembre 2018, autour d'une candidature commune. Dès le lendemain, Martin Fayulu, le champion désigné de l'opposition, assiste aux défections de ses deux soutiens Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe². Ces derniers lancent dans la foulée, à Nairobi, la plateforme **Cap pour le changement** (Cach), avec Félix Tshisekedi comme candidat.

Sur le terrain, la population congolaise s'en tient au compromis de Genève. Sans doute du fait que

1 Jeune Afrique, « La grogne des Katangais après la désignation de Ramazani Shadary comme dauphin de Kabila », 27 août 2018, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/mag/619699/politique/rdc-la-grogne-des-katangais-apres-la-designation-de-shadary-comme-dauphin-de-kabila/>.

2 Pierre Boisselet, « RD Congo : comment l'opposition a sabordé l'accord de Genève sur une candidature commune », Jeune Afrique, 20 novembre 2018, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/mag/665388/politique/rdc-comment-lopposition-a-saborde-laccord-de-geneve-pour-un-candidat-commun/>.

plusieurs autres leaders de l'opposition y sont restés fidèles. C'est le cas de Moïse Katumbi, Jean-Pierre Bemba, Adolphe Muzito et Freddy Matungulu, confirmant leur soutien au candidat désigné, Martin Fayulu. Ce qui déclenche une dynamique surprenante de campagne et un engouement populaire autour de Martin Fayulu.

À l'arrivée, dans la nuit du 9 janvier 2019, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) proclame Félix Tshisekedi vainqueur de la présidentielle, alors que la famille politique de Joseph Kabila rafle la majorité des assemblées provinciales et, plus tard, du Parlement. Résultats d'un *deal* politique, longtemps dénoncé par Martin Fayulu dont les fuites des données de la Ceni et la compilation des résultats par la mission d'observation de la Ceni indiquent sa large victoire.

Dynamiques politiques de l'après FCC-Cach

Malgré la controverse, Félix Tshisekedi est investi le 24 janvier 2019. Largement majoritaire à l'Assemblée nationale, le Front commun pour le Congo (FCC), plateforme de Joseph Kabila, lui impose une coalition, à défaut d'une cohabitation. Avec moins de 50 députés sur 500, le Cach s'aligne. Un gouvernement de coalition FCC-Cach est mis en place après d'âpres tractations sur le partage des ministères. L'équipe, dominée par des membres du FCC, est dirigée par Sylvestre Ilunga Ilunkamba, choix de Joseph Kabila.

À moins de deux ans, la coalition bat de l'aile. Des crises internes et institutionnelles se succèdent, notamment autour du contreseing du Premier ministre, de tentative de court-circuiter le conseil des ministres - présidé par le chef de l'État en tant que chef de l'exécutif - pour enclencher la réforme du parquet. Un chantier boudé par le camp de Félix Tshisekedi mais souhaité par celui de Joseph Kabila. Et surtout la crise autour de la nomination de deux juges par ordonnance présidentielle en juillet 2020, décision publiquement contestée par Jeanine Mabunda et Alexis Thambwe Mwamba, alors présidente de l'Assemblée nationale et président du Sénat, tous les deux cadres du FCC.

Un affront de trop pour le chef de l'État qui décide alors de passer en force. En l'absence des présidents de deux chambres du Parlement qui ont boycotté la cérémonie, Félix Tshisekedi prend acte, le 21 octobre 2020, de la prestation de serment de trois nouveaux juges constitutionnels. C'est le début officiel de la fin de la coalition FCC-Cach. D'autant que 12 jours plus tard, soit le 2 novembre, le président de la République lance ses consultations avec les acteurs politiques et de la société civile en vue de lever de nouvelles options.

Le 6 décembre, sans surprise, Félix Tshisekedi met fin à la coalition FCC-Cach. Dans son message à la nation, le chef de l'État soutient même que

la majorité actuelle à l'Assemblée nationale s'est « effritée » et annonce sa décision de nommer un informateur, brandissant, en même temps, la menace de dissoudre la chambre basse si une nouvelle majorité ne se dégage pas.

À ce moment-là, Félix Tshisekedi est plutôt sûr de son coup : ses consultations lui ont permis de s'assurer qu'il est possible d'inverser les rapports de force à l'Assemblée nationale. Car malgré l'appel du FCC à ses membres pour boycotter les consultations présidentielles, plusieurs cadres de la famille politique de l'ancien président sont venus rencontrer le chef de l'État, enclenchant en sourdine le basculement de la majorité. Selon le décompte de *talatala.cd*, baromètre de l'activité parlementaire et de l'action du gouvernement :

- Avant les consultations : 48 députés pouvaient être identifiés comme Cach ou d'obédience tshisekediste ;
- Pendant les consultations : 283 autres députés, n'étant initialement pas du Cach ni d'obédience tshisekediste, tendent à rejoindre le camp du chef de l'État. On y trouve à la fois des élus du FCC, ceux d'Ensemble pour le changement de l'opposant Moïse Katumbi et ceux du Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba.

Dès décembre 2020, cet inversement de rapport de force se matérialise par la destitution du bureau de Jeanine Mabunda à l'Assemblée nationale et, fin janvier 2021, par le vote d'une motion de censure contre le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba et son gouvernement. Place à l'Union sacrée de la nation (USN), nouvelle majorité politique en RD Congo.

Quel impact sur le processus électoral en cours ?

Pour mieux déceler l'incidence de cette reconfiguration politique sur le processus électoral, il faut remonter à la nuit du 9 janvier 2019. Avec ce récita interminable des sigles dont personne ou presque n'avait entendu parler jusqu'ici : AA/a, AAB, AABC, ... Des regroupements politiques créés à des fins électorales par le FCC, remportent haut la main l'essentiel des sièges dans les assemblées provinciales, selon les chiffres de la Ceni. Félix Tshisekedi lâche : « Ils ont été malins en multipliant les petits partis³ ! » Aujourd'hui, ces « petits partis », mieux, ces petits regroupements sont, pour la plupart, membres de la nouvelle coalition. De fait, il en ressort les mêmes effets sur le processus électoral en cours que sous Kabila, voire sur le paysage politique congolais :

Des sous-ensembles de façade

Le jeu politique est devenu illisible. Il n'est plus clair de savoir qui est avec qui. D'autant que l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 15

3 Trésor Kibangula, « Présidentielle en RD Congo : la nuit où tout a basculé pour Félix Tshisekedi », 13 janvier 2019, Jeune Afrique, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/mag/703003/politique/presidentielle-en-rdc-la-nuit-ou-tout-a-basculer-pour-felix-tshisekedi/>.

janvier 2011 permet au député de changer de positionnement au sein de l'Assemblée nationale, sans perdre son mandat, dès lors qu'il ne quitte pas « délibérément » son parti politique.

Au lendemain de cette décision des juges constitutionnels qui avait douché les derniers espoirs du camp de Joseph Kabila et confirmé l'inversement des rapports de force, sur 16 groupes parlementaires que compte l'Assemblée nationale, 11 étaient désormais de la majorité USN, deux groupes dits « à problème » et trois de l'opposition FCC. Avec des cas de figure aussi déroutants les uns que les autres, à l'instar de certains députés PPRD qui avaient rejoint la majorité, alors que d'autres ont accepté de rester fidèles à Joseph Kabila dans l'opposition. L'Assemblée nationale compte désormais un nombre historiquement élevé de députés non inscrits : plus de 130, selon le dernier décompte de Talatala.

Aujourd'hui, après le départ de Moïse Katumbi de la coalition, tous les députés d'Ensemble pour le changement ne l'ont pas suivi. Ce qui pourrait davantage augmenter le nombre de non inscrits, AMK-Alliés et MS-G7 étant *a priori* à nouveau dans l'opposition.

Ce manque de clarté du jeu politique laisse transparaître également l'émergence des sous-ensembles de façade. Comme sous le FCC, les regroupements politiques autour de l'Union sacrée de la nation paraissent comme des châteaux de cartes, fragiles devant le rapport de force politique. Des députés pouvant « vendre » leur loyauté au plus puissant, si ce n'est pas au mieux offrant.

Des réformes électorales taillées sur mesure

Ce basculement de la majorité a eu enfin une incidence sur les réformes électorales prévues. Alors que tout le monde semblait d'accord sur la nécessité de réajuster le système électoral après la controverse autour des résultats des élections de 2018, la plupart des correctifs attendus ont fini par être abandonnés ou emportés par les calculs politiques. Il en est de même de nombreuses initiatives citoyennes, notamment le référentiel de la société civile ou encore les recommandations du rapport⁴ du Groupe d'étude sur le Congo (GEC) publié début 2021.

Au départ, la proposition initiale du député Christophe Lutundula, déposée le 8 août 2019, portait des « ajustements » courageux, notamment une composition équilibrée de la Ceni. Mais la version du texte défendue par l'auteur, en passe d'entrer au gouvernement comme ministre des Affaires étrangères, est apparue désossée. Il en est de même de la réforme tant attendue de la loi électorale.

4 GEC, Réforme de la Ceni en RD Congo : de nécessaires garde-fous à l'impossible dépolitisation, janvier 2021, disponible sur <https://www.congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2022/01/rapport-final-gec-01-2021-reforme-ceni-necessaires-garde-de-fous-impossible-depolitisation-rdc.pdf>.

Le pouvoir a continué à pousser son avantage. Et la Ceni n'a pas réussi à rassurer les parties prenantes. Le déficit de confiance caractérise ainsi le processus électoral en cours. Ce qui crée un climat de défiance entre la commission électorale et l'opposition, voire une large partie de la société civile. Dernier épisode de ce bras de fer : le fichier électoral. Ce dernier est contesté notamment par les quatre leaders de l'opposition, Martin Fayulu, Moïse Katumbi, Delly Sesanga et Matata Ponyo, qui forment depuis quelques mois un bloc. Même si une fissure s'est déclarée, le 19 juin, dans cette dynamique après l'annonce en solo de Martin Fayulu et de son parti, Écidé, de ne pas aligner des candidats à tous les niveaux « tant que le fichier électoral, c'est-à-dire la liste des électeurs, ne sera pas refait dans la transparence et audité par un cabinet extérieur et compétent en la matière ». Autrement dit, ces quatre leaders partagent le même diagnostic du processus électoral en cours, mais ils ne sont pas encore d'accord sur les conséquences à en tirer.

Visiblement, le pays avance à grands pas vers des scrutins de l'après alternance. Mais rien ou presque ne garantit que, cette fois-ci, des élections seront crédibles. Est-ce une opportunité manquée ? La réponse paraît affirmative tant des intérêts et agendas personnels et politiques divergents ont pris le dessus sur la nécessité de préserver des réformes électorales courageuses. ■

